

AMÉLIORATION À LA TES / PROFESSIONNELS

MONTREAL, LE 24 NOVEMBRE 2017 – Depuis le 2 octobre 2017, le BSDQ est en mesure d'automatiser l'adressage de copie de soumission pour le maître de l'ouvrage et les professionnels d'un projet lorsque les documents de soumission l'exigent.

Lors de l'inscription d'un projet au BSDQ, si les documents de soumission du projet stipulent que les entrepreneurs spécialisés doivent fournir une copie de leurs soumissions au maître de l'ouvrage et/ou aux professionnels du projet et que le BSDQ en est informé avant la date et heure prévue pour le dépôt des soumissions, un paramètre dans le dossier de projet est activé et fait en sorte d'assigner automatiquement aux intervenants concernés les copies de soumission requises. Lorsque ce paramètre est activé pour un projet, il n'est pas possible pour le soumissionnaire qui prépare une soumission de décocher les intervenants de l'onglet « Destinataires de copie ». Ce paramètre assure le maître de l'ouvrage et/ou les professionnels qu'ils recevront toutes les copies de soumission lorsqu'une telle exigence existe dans les documents de soumission.

Pour que ce paramètre puisse être appliqué à un projet, le maître de l'ouvrage ou les professionnels du projet doivent aviser le BSDQ de l'existence d'une telle exigence de préférence 16 heures ouvrables avant la date et heure limite pour le dépôt des soumissions au BSDQ et fournir l'extrait du devis indiquant l'exigence.

Si vous avez des questions relativement à ce communiqué, veuillez contacter le service aux usagers au 514 355-7600 ou le 1 866 355-0971 pour les usagers de l'extérieur de Montréal.

Louise Major
Directrice, service aux usagers.